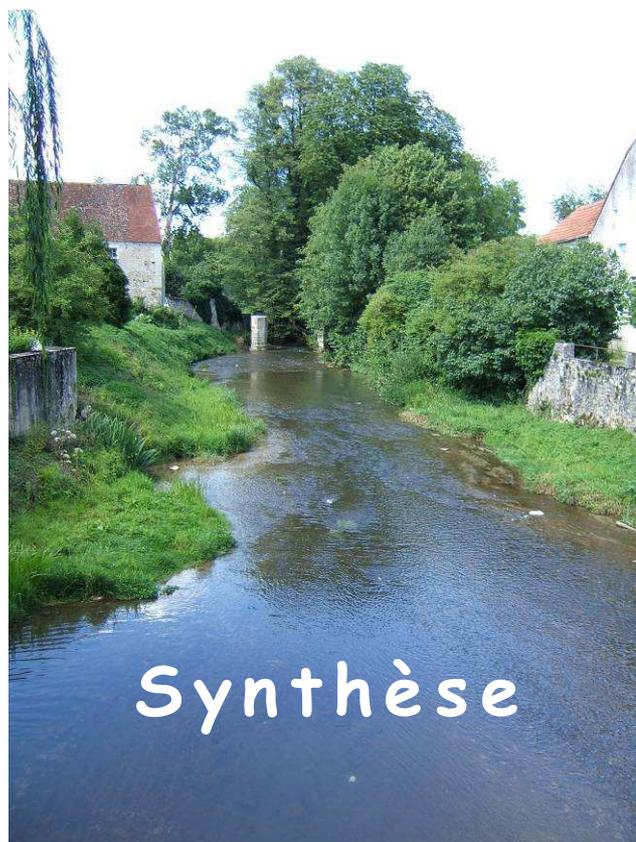




DIAGNOSTIC PREALABLE AU CONTRAT GLOBAL DU CANTON DE CONDE-EN-BRIE



Version3

10 avril 2008

Présentation Générale

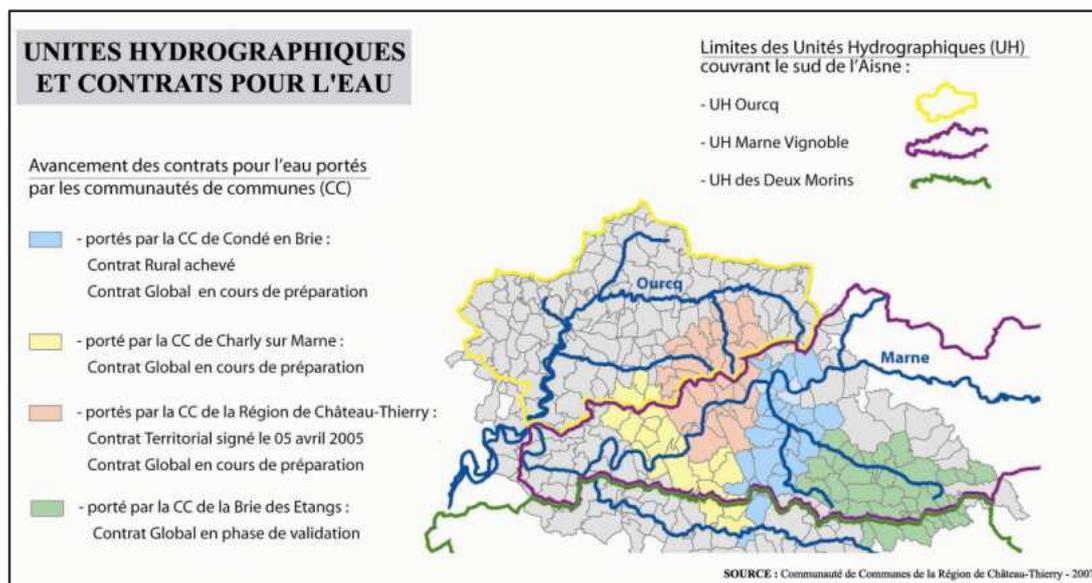
Face aux pressions quantitatives et qualitatives subies par les ressources en eau superficielles et souterraines et ses milieux environnants, la Communauté de Communes du Canton de Condé-en-Brie a manifesté dès 1998, sa volonté d'engager une démarche de gestion globale et concertée de l'eau. Pour des raisons d'organisation administratives et politiques, le territoire retenu pour le diagnostic de ce projet de contrat est le territoire de la Communauté de Communes étendu aux communes de Mézy-Moulins, Passy-sur-Marne et Reuilly-Sauvigny. Cet espace correspond au canton de Condé-en-Brie.

La démarche de la Communauté de Communes s'est concrétisée par le contrat rural 2000-2004. Suite au bilan et à l'évaluation du contrat – qui a montré notamment une volonté politique locale forte, des priorités en terme d'assainissement évidentes, mais peu de concertation lors des prises de décisions et pas de communication vers la population – les différents partenaires du contrat ont décidé de poursuivre la dynamique engagée en préparant un nouveau contrat.

Le canton de Condé-en-Brie d'une superficie de 243 km² et regroupant 27 communes est situé au Sud-Est du département de l'Aisne à proximité des départements de la Marne et de la Seine et Marne. Le secteur est profondément entaillé par les vallées de la Marne et de ses affluents. Les plateaux, occupés par des parcelles agricoles, des pâtures et des bois, contrastent avec les versants des vallées profondes caractérisés par le vignoble, les vergers, les pâtures et les bosquets. Par ailleurs, le paysage est parsemé de nombreuses sources, y indiquant une richesse en eau. Le canton dispose notamment des sources de la Dhuis qui alimentent en eau potable Marne la Vallée et l'agglomération parisienne qui sont à proximité.

Le canton compte environ 8 300 habitants avec une densité moyenne de 33 habitants au km², ce qui en fait un territoire fortement rural. La Communauté de Communes y regroupe 24 des 27 communes et dispose notamment de compétences en assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères, aménagement et entretien des talwegs et des rivières.

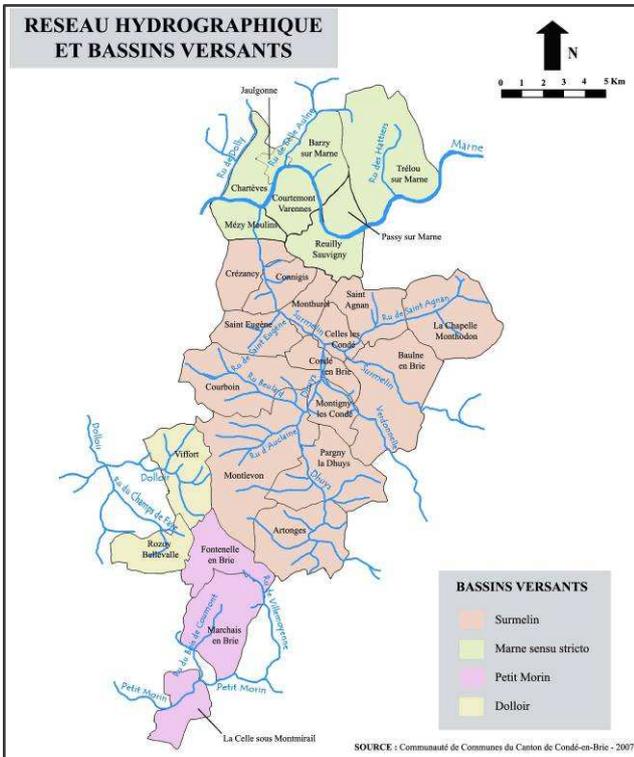
Le territoire du contrat est situé dans l'unité hydrographique Marne vignoble, prioritaire pour la mise en œuvre d'une gestion globale et équilibrée de l'eau dans le bassin versant de la marne (SAGE probable à moyen terme). Bien que le contrat global du canton de Condé en Brie ne suive pas les contours d'un bassin versant, il forme néanmoins une continuité hydrographique avec le contrat global de la Brie des Etangs, le contrat territorial de la Région de Château-Thierry et le contrat global de Charly (carte 1). Ainsi, bien que les problématiques identifiées soient spécifiques à chaque contrat, leur gestion doit toutefois se faire en cohérence par une concertation entre comités de pilotage des différents contrats. Il est également à noter que le SAGE Petit et Grand Morin s'étend sur deux communes du canton.



Carte 1 : le contrat global de Condé-en-Brie et les contrats voisins

Synthèse des enjeux locaux

La Directive Cadre sur l'Eau fixe des objectifs clairs : atteindre le bon état des eaux souterraines et superficielles pour 2015, ne pas dégrader l'existant, et réduire ou supprimer les rejets de certaines substances classées comme dangereuses ou dangereuses prioritaires.



Carte 2 : Les unités hydrographiques et les principaux cours d'eau traversant le Canton de Condé-en-Brie

Le territoire du Canton de Condé-en-Brie est constitué de quatre entités hydrographiques constituées par les bassins versants des cours d'eau principaux du territoire (carte 2), l'ensemble du territoire appartenant au bassin versant de la Marne.

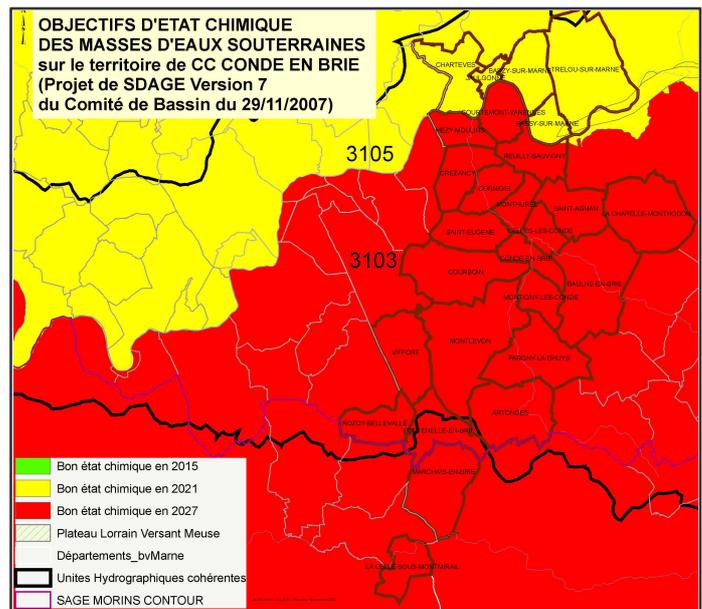
5 masses d'eaux superficielles se partagent le territoire. Le Surmelin (HR139 et HR 141) et la Dhuys (HR 140) ont un objectif de très bon état écologique et de bon état chimique. Le petit Morin (HR143) a un objectif de bon état et la Marne (HR 137), masse d'eau fortement modifiée, a un objectif de bon potentiel écologique et de bon état chimique.

Le 12 décembre 2007, **8 masses d'eau petits cours** d'eau (le Dolloir, les rus de Dolly, Belle Aulne, des Hattiers, Saint Agnan, du Cour Dimanche, de Vinet et le ravin de Beulard) avaient un objectif de bon état pour 2015 (projet de SDAGE). A cette même date, la Verdonnelle, également masse d'eau petit cours d'eau, avait un objectif de très bon état écologique et de bon état chimique pour 2015.

On distingue sur le territoire d'étude **2 masses d'eaux souterraines majeures** (carte 3), à dominante sédimentaire : « Tertiaire - Champagne en Brie et Soissonnais » (FR 3103) et « Eocène du Bassin Versant de l'Ourcq » (FR 3105). La « Craie de Champagne Sud et Centre » (FR 3208) est négligeable sur ce territoire.

Ces masses d'eaux présentent des enjeux importants pour l'alimentation en eau potable et pour l'alimentation des cours d'eau et des zones humides en été. **L'état chimique** actuel des masses d'eau FR3105 et FR3103 est **médiocre**, respectivement en raison des pesticides, et des pesticides/nitrates. Les objectifs d'état chimique proposés dans le projet de SDAGE est le bon état : en 2021 pour FR3105 et en 2027 pour FR3103.

FR3105 a un objectif de bon **état quantitatif** en 2015. Une partie de FR3103 devrait être classée en zone de répartition des eaux. Des modalités de gestion spécifique doivent donc y être mises en œuvre pour régler les conflits d'usages (projet de SDAGE, orientation 23/disposition 109).



Carte 3 : Objectifs d'état chimique des masses d'eaux souterraines sur le canton de Condé-en-Brie

Rivières et Zones humides

Hydraulique

Les cours d'eau du territoire présentent pour la majorité un **fonctionnement hydraulique contrasté** : étiage sévère voire assèc en été, crue et étiage en hiver. Ce mécanisme est dû à la géologie du territoire qui est constitué d'une alternance de couches argileuses ou marneuses (imperméables) et de couches calcaires (perméables). La présence d'une couche imperméable ne permet pas la constitution d'une nappe de soutien des cours d'eau en tête de bassin.

Ceci est différent pour la Verdonnelle, qui est alimentée par de nombreuses sources, et ne présente donc pas de problème d'assècs. Pour la Marne, la régulation se fait par des écluses pour les besoins de la navigation. Cela annule la pente entre deux ouvrages en période d'étiage.

Le diagnostic, réalisé entre 2005 et 2007, a permis de dénombrer 26 ouvrages sur les différents cours d'eau du territoire dont 8 sur la Dhuys et 6 sur le Surmelin. Ces derniers sont en majorité d'anciens moulins. Les ouvrages à l'abandon entraînent des dépôts de limons et gênent partiellement ou totalement la migration des poissons. La franchissabilité de ces ouvrages reste en question et il est nécessaire de lancer une étude sur cette problématique.

3 prises d'eau ont été recensées sur le Surmelin, 2 sur le Ru de Saint-Agnan, et la plus importante est la prise d'eau du captage de la Dhuys qui se situe au niveau des sources de la Dhuys qui alimentent la rivière. Enfin, un exploitant puise de l'eau dans la Marne 5 mois par an.

Police de l'eau et entretien des cours d'eau

Les missions de police des eaux et de la pêche sur la Marne, domaine public fluvial, sont assurées par le Service de la Navigation de la Seine. Les autres cours d'eau du territoire, ayant le statut de cours d'eau non domaniaux, relèvent du domaine privé et ils sont administrés pour la police des eaux et de la pêche par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aisne.

La gestion piscicole y est quasiment impossible : les AAPPMA gèrent uniquement des portions de cours d'eau, les propriétaires louant leur droit de pêche à des touristes.

Un entretien régulier est effectué sur la Marne (cours d'eau présent également sur les territoires des contrats de Charly-sur-Marne et Château-Thierry). Des travaux de restauration ont été réalisés sur le Surmelin, la Dhuys et la Verdonnelle entre 2003 et 2005, et le plan d'entretien pluriannuel prévu doit être réalisé afin de ne pas perdre les bénéfices des travaux effectués. Les analyses physico-chimiques montrent une amélioration des capacités auto-épuratoires de ces cours d'eau. Pour le petit Morin, un plan pluriannuel de 6 ans a été lancé et il est voué à être reconduit.

Sur les petits rus, il n'y pas de travaux d'entretien réalisés, sauf dans quelques zones de cultures ou de prairies où ils sont entretenus par les propriétaires des terrains, avec parfois des actions peu bénéfiques au milieu. Ainsi la ripisylve y est soit bien présente mais généralement très dense en raison d'un manque d'entretien, soit – minoritairement – totalement absente. Cela nuit donc particulièrement au bon fonctionnement de cours d'eau (ru de Saint Agnan, ru de Saint Eugène, ru de Dolly, ru de la Belle Aulne). Dans l'ensemble la ripisylve est composée d'espèces diversifiées et elle est présente sur la majorité du linéaire.

Suite à des crues exceptionnelles sur le ru de la Belle Aulne – qui s'étend sur la communauté de communes du Tardenois – et sur la Dhuys, des études ont été réalisées pour la Communauté de Communes et des objectifs de gestion retenus. Néanmoins, seulement une partie des travaux ont été effectués : les travaux de reconstruction des ouvrages sur le ru de la Belle Aulne et la restauration de la Dhuys.

Plusieurs maîtres d'ouvrages se partagent le territoire pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau : la Marne est entretenue par l'Etat ; le Surmelin, la Verdonnelle – qui s'écoulent sur le territoire du contrat de la Brie des Etangs – et la Dhuys par la Communauté de Commune du Canton de Condé-en-Brie ; le petit Morin par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Petit Morin (présent également sur les territoire des contrats de Charly-sur-Marne et la Brie des Etangs). A l'heure actuelle, elles n'entretiennent pas les petits affluents de ces cours d'eau. Le SIAH du Petit Morin est en procédure pour obtenir une DIG sur les petits affluents du petit Morin. Pour l'instant, aucun syndicat n'a en charge l'entretien du Dolloir qui s'étend sur les territoires des contrats de Charly-sur-Marne et Château-Thierry.

Etat écologique des cours d'eau

Seul l'état écologique des eaux superficielles (selon la physico-chimie et la biologie) a été étudié dans ce diagnostic, les données chimiques étant trop peu nombreuses. De plus, l'évaluation de l'état biologique des cours d'eau n'utilise qu'occasionnellement un indice relatif à un organisme végétal compte tenu des données ponctuelles existantes. Notre analyse n'est donc que partielle.

Les cours d'eau du territoire cantonal présentent des potentialités biologiques certaines : les fonds – de bonne qualité avec des granulométries variées – et les berges des cours d'eau offrent des habitats variés et des lieux de reproduction pour la faune aquatique. De nombreux rus présentent un grand potentiel piscicole et peuvent servir de zones de frayères pour les espèces salmonicoles. Néanmoins, les berges des cours d'eau sont souvent hautes et donc déconnectées du lit du cours d'eau. A cela s'est rajoutée, sur le Surmelin, une construction de talus par les riverains, ce qui accentue les phénomènes de crue. Enfin, l'amont de la Dhuys n'est plus qu'un « fossé de drainage » n'ayant plus de potentialité piscicole et ne voyant s'y écouler que les effluents d'Artonges en période sèche.

En général, l'état biologique des cours d'eau est aussi bon voire meilleur que leur **état physico-chimique qui apparaît comme le facteur limitant** pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau. Les paramètres ayant une influence sur les milieux sont principalement les nitrates d'origine principalement agricole, les phosphates d'origine domestique et agricole et les matières organiques. La pollution organique provoque également un colmatage du fond des cours d'eau et donc une perturbation des habitats.

- La Mame n'atteint pas l'objectif de bon potentiel écologique. Les paramètres déclassant sont l'oxygène dissous pour la physico-chimie et un état biologique moyen.
- Le Surmelin possède un bon état biologique, mais la physico-chimie (phosphore et oxygène dissous) est le facteur déclassant étant moyenne à bonne.
- Le ru de Saint Eugène a une qualité physico-chimique mauvaise.
- Le bon état physico-chimique est atteint sur la Dhuys, sauf à Artonges où les mesures indiquent un mauvais état physico-chimique, loin du très bon état attendu. L'état biologique est moyen à bon.
- La Verdonnelle et le Ru de Saint-Agnan atteignent le bon état physico-chimique et biologique, mais pas l'objectif de très bon état qui leur a été fixé.
- Le Dolloir atteint le bon état physico-chimique, à la différence du ru du Champs de Faye qui a une qualité physico-chimique médiocre.
- Le petit Morin n'atteint pas le bon état écologique à cause d'une physico-chimie moyenne. Son état biologique est bon.

Le Dolloir est un cours d'eau de première catégorie, et présente une grande diversité de types de fonds. Il est l'un des cours d'eau les mieux conservés de l'Aisne, car il a subi peu d'atteintes dans son fonctionnement et dans la qualité de ses eaux. Le bassin du Dolloir constitue ainsi un élément-clé de la restauration des peuplements salmonicoles du sud de l'Aisne.

Un milieu naturel riche

Il existe une **Réserve Naturelle Régionale** sur le territoire : la réserve RNR164 du Coteau de Chartèves. Des mesures conservatoires en faveur des habitats et des espèces y ont été définies. La réserve englobe une mosaïque d'habitats semi-naturels présentant un intérêt remarquable à très remarquable, et des espèces floristiques et faunistiques rares voire très rares en Picardie.

Un projet de **Parc Naturel Régional** « de la Brie et des Deux Morins » est actuellement à l'étude. Le périmètre comprendrait la totalité du canton de Condé-en-Brie. L'objectif du projet est de protéger la campagne et promouvoir le patrimoine, d'avoir un développement économique réfléchi soucieux de l'environnement, de valoriser les atouts patrimoniaux d'un territoire et de résister à la pression urbanistique très forte.

Les **écosystèmes** du canton sont nombreux et variés – marais, tourbières, landes humides, roselières, mares, étangs, prairies humides, forêts alluviales, etc. – et certains de ces milieux ont fait l'objet de mesures de protection particulières. Deux ZNIEFF de type II et 16 ZNIEFF de type I (dont 6 localisées sur des cours d'eau et leur lit mineur) ont été recensées sur le territoire. Le territoire du contrat est donc recouvert à plus de 60% par les ZNIEFF. Cependant, le territoire comporte également de nombreux habitats naturels n'ayant fait l'objet jusqu'à aujourd'hui d'aucune étude. Il serait donc intéressant d'approfondir le recensement des zones humides du territoire, voire d'envisager des démarches de protection et de valorisation de ces milieux.

Diagnostic préalable au Contrat Global du Canton de Condé-en-Brie : synthèse

55 types d'habitats ont été identifiés, dont 8 qui sont d'intérêt communautaire au sens de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Par ailleurs, bien que les inventaires soient incomplets, plus de 520 espèces ont été recensées sur le territoire. De nombreuses espèces n'appartiennent pas à la flore banale de la région, sont rares, ou sont inscrites à la Directive Habitat. Tout cela démontre un patrimoine écologique remarquable.

Pour conclure :

Les **objectifs généraux** que l'on peut retenir pour ce volet sont :

- Connaître et gérer les milieux aquatiques et humides
- Résorber les foyers de pollution du territoire qui affectent les masses d'eaux superficielles et souterraines
- Promouvoir une gestion globale de l'eau

Les **objectifs spécifiques** qui en découlent peuvent être synthétisés en :

- Préserver l'état actuel des cours d'eau par une gestion adaptée
- Développer la maîtrise d'ouvrage rivières, zones humides, bassins versants
- Inventorier les zones humides et contribuer à leur gestion
- Participer à la continuité écologique des cours d'eau
- Maîtriser et réduire les rejets des activités économiques, sensibiliser les professionnels
- Assurer la cohérence des actions des contrats du Sud de l'Aisne et de la Brie des Etangs
- Surveiller et évaluer la qualité des milieux afin de vérifier l'atteinte des objectifs

Alimentation en Eau Potable et Eaux Souterraines

Les formations tertiaires aux divers faciès rencontrées sur le territoire constituent une succession de réservoirs aquifères. Plusieurs nappes sont exploitées sur les plateaux ou sur le flanc des vallées.

Toutes les communes du territoire ont délégué leur compétence « Eau Potable » à une structure intercommunale. Ainsi, deux syndicats intercommunaux assurent la production et la distribution en eau potable : le Syndicat d'adduction d'eau des Vallées de la Marne et du Surlin et le Syndicat d'alimentation en eau des Communes de la Brie (occupant également partiellement le territoire du contrat de Charly-sur-Marne). Ces 2 syndicats d'eau ont adhéré à l'Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne (USES), syndicat mixte qui regroupe les collectivités maîtres d'ouvrage en eau potable du Sud de l'Aisne. L'USES et les syndicats d'eau y adhérant seront dissous fin 2007, pour mettre en place un syndicat unique : l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, les anciens syndicats devenant des commissions territoriales. La gestion de l'eau potable a été déléguée à une société fermière : VEOLIA EAU.

Un schéma de rationalisation est en cours sur le territoire de l'USES afin de définir des solutions envisageables pour l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau distribuée.

Les captages

Six captages sont présents sur le territoire :

- les forages de Courtemont-Varenes et de la Chapelle-Monthodon sont gérés par le SIAEP des Vallées de la Marne et du Sumelin, et un débit potentiel mobilisable respectivement de 652 m³/j et 1600 m³/j.
- les captages de Conjoly (en arrêt temporaire) et de Coupigny sont gérés par le SIAEP des Communes de la Brie. Coupigny a un débit potentiel mobilisable de 800m³/j.
- le captage des sources de la Dhuis est géré par Eau de Paris, et a un débit potentiel de 20 000m³/j.
- le captage des sources de Champy (non exploité) est géré par VEOLIA Eau.

Sur les 6 captages, 3 (la Chapelle-Monthodon, Courtemont-Varenes et Coupigny) permettent d'alimenter la totalité des communes du territoire à l'exception de Rozoy-Bellevalle et d'une partie de Viffort qui sont alimentées par un captage situé hors du canton. Par ailleurs, tous les captages du territoire alimentent des communes hors territoire.

Sur les 6 captages, **5 sont des captages de sources** et 1 de forages (Courtemont-Varenes). Les sources constituent des émergences des aquifères calcaires du Tertiaire (nappes de Champigny et du Lutétien). Les forages de Courtemont-Varenes sont, quant à eux, effectués dans la nappe alluviale de la Marne. Les débits

Sur les 6 captages, **4 sont pourvus d'un arrêté de DUP**. Le captage des sources de la Dhuis est en cours d'instruction par Eau de Paris, et une procédure de déclaration et d'autorisation de prélèvement est en cours par VEOLIA pour les sources de Champy, dont il est le propriétaire.

Sur les 5 stations de pompage gérées par les 2 syndicats du territoire, 3 sont situées sur le canton (Saint-Agnan, Varenes, Coupigny). Elles alimentent 18 réservoirs d'une capacité totale de 5500m³, dont 12 sont sur le canton. Leur autonomie avoisine les 44 heures. La station de pompage de Saint-Agnan est la plus productive du territoire délivrant plus de 40% du volume d'eau produit sur le territoire par les 2 syndicats.

Les réseaux

Le linéaire du réseau du SIAEP des Vallées de la Marne et du Sumelin, de 170 798 km, a un l/p médiocre et un rendement inférieur à 70 %, ce qui indique un réseau en mauvais état. Le syndicat a entrepris la pose de compteurs de sectorisation sur les secteurs les plus sensibles. La démarche devrait être poursuivie sur l'ensemble du territoire du syndicat, afin de réaliser un diagnostic complet du réseau.

Le linéaire du réseau du SIAEP des Communes de la Brie représente 260 498 km. Le rendement de 2005 était inférieur à 70 %, le réseau étant ancien. Néanmoins, des actions réalisées suite à une étude-diagnostic ont permis d'obtenir un rendement de 80% et un l/p inférieur à 1 en 2006.

Il restait en 2006 sur l'ensemble du territoire des syndicats 941 branchements en plomb sur un total de 6394 branchements.

Diagnostic préalable au Contrat Global du Canton de Condé-en-Brie : synthèse

L'aspect quantitatif des ressources

Le captage de la Dhuis, avec un débit quotidien de 5000 à 8500 m³, est le plus important du territoire. Les 2 syndicats du territoire ont produit 1 032 168 m³ d'eau en 2006, dont 650 236 m³ pour le SIAEP du Sumelin et 381 932 m³ pour le SIAEP de la Brie.

Depuis 2004, on constate une baisse de la production des 2 syndicats notamment due à une **amélioration des réseaux**. En parallèle, la productivité du champ captant de Courtemont-Varennes s'avérant insuffisante en été par l'aspect conjugué de l'accroissement de la consommation et de l'étiage a conduit à y envisager la création d'un puits à drains rayonnants. Une procédure d'expropriation est en cours. Par ailleurs, la vente d'eau entre syndicats permet de compenser, en partie, les problèmes de quantité et de qualité de l'eau sur le territoire de l'USESA. Le Syndicat des Vallées de la Marne et du Sumelin vend ainsi de l'eau à l'usine de production de Mont-Saint-Père du Syndicat de la région de Château-Thierry qui réalise un mélange avec l'eau de cette source afin d'en diminuer la teneur en pesticides. Le Syndicat des Communes de la Brie a également vendu, en 2006, 63 000 m³ d'eau à d'autres syndicats de l'USESA.

L'USESA a confié à ANTEA une **recherche en eau dans la vallée du Surmelin** afin de palier à des problèmes de qualité et de quantité. En 2007, le bureau d'études a mis en évidence 5 sites potentiels. Des forages de reconnaissance seront effectués, probablement en 2008, sur 1 ou 2 sites considérés comme les plus intéressants.

L'aspect qualitatif des ressources

A l'heure actuelle il n'y a **pas de problèmes de qualité bactériologique ou de potabilité de l'eau liée aux nitrates sur le canton**. Néanmoins, les nitrates sont détectés dans toutes les eaux captées et en **constante augmentation** depuis ces dix dernières années (sauf pour le captage de Courtemont-Varennes) et il y a eu des dépassements du seuil d'alerte (25 mg/l) pour les captages de la Chapelle-Monthodon, Conjoly et les sources de la Dhuis, ce qui indique une vulnérabilité des captages à leur environnement proche.

Le captage de Conjoly est arrêté temporairement depuis 2002 en raison d'un problème de turbidité importante lors d'épisodes pluvieux. De plus, des problèmes liés aux concentrations en pesticides y sont également rencontrés.

Le captage de Courtemont-Varennes est le seul à être en dessous du seuil d'alerte pour les nitrates et les pesticides. En effet, sur les 6 captages du territoire, **4 dépassent la limite de potabilité** soit pour la somme des pesticides (0,5 µg/l), soit pour une ou plusieurs molécules (0,1 µg/l) : Coupigny, Champy, la Dhuis, Conjoly.

Les captages de la Dhuis et de Conjoly dépassent la valeur limite pour l'atrazine. Les teneurs sont très proches de la valeur limite pour le captage de Coupigny. Les concentrations en déséthylatrazine sont généralement proches de la valeur limite (à la Chapelle-Monthodon) voire la dépassent (Coupigny, Conjoly, la Dhuis).

Les eaux des captages de Coupigny et de Champy présentent également des concentrations très supérieures aux normes pour d'autres pesticides.

Une station de traitement des pesticides est en cours de réalisation pour le captage de Coupigny.

Une démarche de protection du captage de Conjoly a été mise en place par l'achat de terres en amont du captage et la mise en place de caniveaux pour récupérer les eaux de ruissellement provenant des coteaux. Le SIAEP des communes de la Brie a décidé de mettre ce captage en sommeil pour le moment, mais ne veut pas l'abandonner en raison de sa capacité.

Des pointes dans les concentrations de pesticides apparaissant sur le captage de la Chapelle-Monthodon, une **veille de la qualité de l'eau** a été mise en place et un terrain a été prévu pour construire une station de traitement des pesticides si besoin est.

Les bassins d'alimentation de captage

Les Bassins d'Alimentation de Captage ont été délimités en 2005 par un hydrogéologue agréé sur la base des limites topographiques. 4 parmi les 6 sont font parti de la liste des captages prioritaires à enjeux eau potable au titre du IX^e programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (seuls Champy et Conjoly ne le sont pas). Par ailleurs, les captages de la Chapelle-Monthodon et de Courtemont-Varennes ont été désignés comme stratégiques dans le cadre du schéma de rationalisation en eau potable.

Aucun captage n'est concerné par l'article 21 de la LEMA.

Les BAC de Courtemont-Varennes, la Chapelle-Monthodon, Pargny-la-Dhuys, Coupigny, et Conjoly ont respectivement des surfaces de 81 1,92ha, 2129,09ha, 7389,82ha, 61 14,06ha, et 294,38ha.

Diagnostic préalable au Contrat Global du Canton de Condé-en-Brie : synthèse

Afin de renforcer la protection des captages par la mise en œuvre d'actions préventives, des études vont être effectuées sur les bassins d'alimentation des 4 captages prioritaires du territoire. L'étude du BAC de Coupigny est en cours par le bureau d'études BEMO Nord.

Pour conclure :

Les **objectifs généraux** que l'on peut retenir sont :

- Résorber les foyers de pollution du territoire qui affectent les masses d'eaux superficielles et souterraines
- Assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable sur le Sud de l'Aisne (qualité, quantité et diversification)

Les **objectifs spécifiques** qui en découlent sont donc :

- Préserver les captages des pollutions diffuses (études BAC et plans d'actions),
- Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau,
- Améliorer les connaissances de la ressource et rationaliser son utilisation,
- Rationaliser la production en eau
- Distribuer une eau de qualité conforme
- Maîtriser et réduire les rejets des activités économiques, sensibiliser les professionnels

Assainissement

Toutes les communes du canton, à l'exception de Passy-sur-Marne, ont réalisé un Schéma Directeur d'Assainissement.

Sur les 27 communes du territoire cantonal, 4 communes réalisent actuellement leur zonage d'assainissement et 14 n'ont pas de zonage approuvé.

Assainissement collectif

Sur les 27 communes du Canton, 23 communes ont délégué leur compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes et 2 communes au Syndicat d'Assainissement de Crézancy/Mézy-Moulins. Les communes de Passy-sur-Marne et Reuilly-Sauvigny ont conservé cette compétence.

Le territoire comprend 6 communes équipées d'un réseau de collecte relié à une station d'épuration. La totalité de leurs habitations ne sont pas raccordées ou raccordables au réseau.

On dénombre 5 stations d'épuration:

- Condé-en-Brie et Celles-les-Condé sont raccordés sur la même station, d'une capacité de 1100 EH, située à Condé-en-Brie. Mise en service en avril 2005, elle est de type « filtres plantés de roseaux ».
- Trélou-sur-Marne est équipée d'une station de type « filtres plantés de roseaux » d'une capacité de 1000 EH, mise en service en mai 2004.
- Crézancy et Moulins sont raccordés à une station unique située à Crézancy. D'une capacité de 2250 EH et à boues activées, elle a été mise en service en 1982.
- Courboin possède 2 mini-stations de type « filtre à sable vertical drainé ». Construite en 1995, elles traitent les effluents des hameaux de Bas-Forêt, de Haut-Forêt et des Longeards.

Les stations sont toutes gérées par un prestataire extérieur, VEOLIA Eau et aucune d'entre elles n'est soumise à la mise aux normes DERU.

Une station d'épuration de 1 500 EH va être construite à Varennes qui traitera les effluents des villages de Courtemont, Varennes, la commune de Jaulgonne, et une partie de la commune de Barzy-sur-Marne. De type boues activées, sa construction est prévue pour 2008.

Actuellement, seule la station d'épuration de Crézancy génère assez de boues pour devoir les éliminer. Ces boues, de bonne qualité, car provenant uniquement d'effluents domestiques, sont utilisées comme fertilisant en agriculture. Les vidanges des fosses des stations de Courboin sont éliminées tous les 2 ans en station d'épuration à filière de traitement adaptée. Les stations de Condé-en-Brie et de Trélou-sur-Marne étant récentes, n'ont pas encore valorisé leurs boues. Une étude a démontré la faisabilité du recyclage agricole de leurs boues.

Les stations d'épuration du territoire sont alimentées par des réseaux séparatifs. Le réseau de Crézancy / Mézy-Moulins a été mis en service en 1982, dans les communes de Crézancy et de Moulins. Les travaux d'extension du réseau de cette station jusqu'aux hameaux de Mézy et de Launay sont prévus pour 2008. Les réseaux de Trélou-sur-Marne et Condé-en-Brie ont été mis en service respectivement en 2004 et 2005.

L'entretien de la station et des réseaux de Crézancy et de Mézy-Moulins a été confié en affermage à VEOLIA-Eau. L'entretien des autres stations et réseaux a été confié à VEOLIA dans le cadre d'une prestation de service passée avec la Communauté de Communes en 2006.

La station de Trélou-sur-Marne possède un problème important de nitrification. Celle-ci se faisant de façon incomplète, elle provoque une hausse du NTK dans la Mame. Les autres stations ne présentent pas de dysfonctionnement.

Assainissement non collectif

Les 24 communes adhérentes de la Communauté de Communes ont délégué leur compétence assainissement non collectif à la Communauté de Communes, tandis que les 3 communes du canton non adhérentes à la 4CB ont conservé cette compétence.

La Communauté de Communes du Canton de Condé-en-Brie a mis en place son **SPANC** le 1er janvier 2006 qui comprend le contrôle, l'entretien et la réhabilitation. Pour l'instant, le premier contrôle de bon

Diagnostic préalable au Contrat Global du Canton de Condé-en-Brie : synthèse

fonctionnement n'a eu lieu que sur la commune d'Artonges. Le service du SPANC a été confié dans le cadre d'un contrat de prestation de service à VEOLIA-Eau. La délégation de service publique, prévue pour 2009, comprendra le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement. Les 3 communes du canton non adhérentes à la Communauté de Communes n'ont pas encore mis en place le contrôle des installations d'assainissement non collectif situées sur leur territoire.

Les installations d'assainissement autonome sont pour la plupart anciennes, et les contrôles effectués dans le cadre du SPANC montrent qu'elles ne sont généralement pas aux normes, à l'exception des installations des maisons neuves ou réhabilitées. Le contexte pédologique du territoire est assez peu favorable à l'assainissement non collectif, la majorité des sols présentant une mauvaise aptitude au traitement des eaux usées. Ainsi, la présence d'un réseau d'assainissement non collectif obsolète provoque de nombreuses pollutions domestiques sur les cours d'eau, ce qui a été mis en évidence par les différentes études et constats d'experts.

Huit communes (Artonges, Connigis, Barzy-sur-Marne, Condé-en-Brie, Jaulgonne, la Chapelle-Monthodon, Rozoy-Bellevalle, Saint Eugène) avaient en 2004 un **impact important voire très important** sur les eaux superficielles. 6 d'entre elles sont dans la liste des communes impactantes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Depuis, Trélou-sur-Marne et Condé-en-Brie se sont vu équipées d'une station d'épuration, ce qui a dû permettre d'abaisser considérablement l'impact de ces communes sur les cours d'eau.

Par ailleurs, **10 communes** (Barzy-sur-Marne, Baulne-en-Brie, Courboin, Courtemont-Vareennes, La Celle-sous-Montmirail, Mézy-Moulins, Montlevon, Pargny-la-Dhuys, Passy-sur-Marne et Viffort) **ont un impact moyen** sur la qualité des cours d'eau du canton, Barzy-sur-Marne appartenant également à la liste des communes impactantes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Cela fait donc 14 communes à l'impact domestique avéré sur les milieux.

Onze communes du canton présentant des risques de pollution diffuse sont comprises dans le périmètre d'un BAC, dont 4 communes en partie et 7 en totalité. 2 des 7 communes (la Chapelle-Monthodon et Artonges) font également partie des communes impactantes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ; et 2 autres (Courboin et Pargny-la-Dhuys) sont déclarées moyennement impactantes par le diagnostic ; le risque de pollution diffuse des eaux souterraines par ces communes s'ajoute donc à une pollution démontrée sur les eaux superficielles.

L'analyse de l'impact des eaux usées sur les eaux superficielles et souterraines a été conduite par croisement de la liste des communes impactantes identifiées par l'Agence, les données fournies par l'ONEMA suite à un rapport de 2003, les données issues des mesures sur les milieux réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes, et des différentes données disponibles. Cette démarche est en cohérence avec les préconisations du PTAP, plan territorial d'actions prioritaires.

Les travaux d'assainissement à réaliser portant sur de nombreuses communes et les volumes financiers étant très importants, une classification a été faite selon 3 niveaux de priorité en fonction de l'impact avéré ou potentiel de ces communes sur les milieux superficiel et souterrain.

Pour conclure :

Ce volet a pour **objectif général** résorber les foyers de pollution du territoire qui affectent les masses d'eaux superficielles et souterraines.

Ainsi l'**objectif spécifique** est de traiter les eaux usées des communes du territoire les plus impactantes sur les eaux superficielles et souterraines.

Activités artisanales et industrielles

Le canton dispose de **3 déchetteries** gérées par Sita Dextra à Condé-en-Brie, Trélou-sur-Marne et Artonges. Les particuliers sont limités à un apport en décharge de 3m³ par jour et les professionnels sont refusés et doivent donc apporter leurs déchets à la **décharge de la Chapelle-Monthodon**. Ce Centre de Stockage des Déchets Ultimes est de classe II, ce qui signifie que c'est un lieu de stockages des déchets ménagers et assimilés et des Déchets Industriels Banals ultimes (DIB). En 2006, le tonnage total enfoui était de 74 506 tonnes, avec 62 % de DIB et 38 % d'ordures ménagères. La quantité de lexiivats a été de 3044 m³. La fermeture du site est prévue pour le 26 juin 2009. Le biogaz généré par le stockage des déchets est récupéré par 62 puits de captage et il est brûlé dans un poste de combustion. Les gravats sont acceptés et utilisés soit dans la création de voiries internes, soit en couverture hebdomadaire des déchets. A l'heure actuelle, les peintures et solvants sont refusés sur le site et l'amiante est déboutée vers un autre site. Une prestation est en projet afin de recevoir les peintures et solvants en 2008.

On dénombre **152 artisans et PME/PMI** répartis sur le territoire sans tenir compte des activités agricoles et viticoles.

Les secteurs d'activités apparaissent variés. En effet, homis le secteur du bâtiment réunissant de nombreux corps de métiers, il n'apparaît pas de réelles activités dominantes. Ces entreprises exerçant leurs activités dans des secteurs très divers, elles sont à l'origine de polluants tout aussi variés.

Les entreprises artisanales sont généralement de petites tailles (le plus souvent un ou deux employés) et sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les PMI sont les plus gros employeurs, puisque deux fonderies possèdent à elles seules un effectif approximatif de 250 employés.

Sur les 7 PMI du territoire redevables à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une seule n'appartient pas au secteur viticole : c'est une fonderie.

Bien que concentré essentiellement sur les activités des garages, il a été identifié que d'autres **secteurs d'activités assimilés à l'automobile** pouvaient présenter les mêmes types de pollutions: ce sont les transports et les activités possédant un parc d'engins à moteur important. De plus, en tant que détenteur de déchets, ces établissements sont responsables de leur élimination finale.

Les entreprises du secteur de l'automobile ne sont que très peu nombreuses sur le territoire vu que seulement 6 ont été recensées dont seulement 2 garages. 3 transporteurs routiers ont été dénombrés par ailleurs. Enfin, le dépôt de camion de Véolia environnement dispose d'un déboureur-déshuileur qui récupère les eaux de lavage.

Le secteur des métiers de bouche et de la restauration produisent des eaux grasses, résidus de bacs à graisse, et huiles de cuisine usagées. Le secteur de la restauration est important puisque l'on dénombre 15 restaurants/bar/hôtel ainsi que 3 gîtes. De même, les établissements de vente d'alimentation sont bien développés sur le territoire avec 17 entreprises.

Les entreprises du bâtiment sont productrices essentiellement de gravats, placoplâtre, bois, plastique, métaux et verre. Certaines entreprises du BTP produisent également des déchets dangereux tels que des solvants, de la peinture ou de l'amiante.

Deux **fonderies** d'aluminium existent sur les communes de Trélou-sur-Marne et Crézancy. La troisième fonderie, Setforge, seule ICPE du canton, fabrique des pièces forgées et emploie environ 150 personnes. Cette sidérurgie, située à Crézancy, a mis en place un système de lagunage, un déboureur-déshuileur, et des filières de récupération adaptées aux déchets. Par ailleurs, étant un gros consommateur d'eau, des efforts ont été faits afin de réduire la consommation.

Etant donné la grande diversité des secteurs d'activité existants, nous nous sommes focalisés sur les entrepreneurs où le risque de pollution semblait le plus important ou risquant de provoquer des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement collectif. C'est souvent par une méconnaissance de ces règles que les pratiques sont irrespectueuses de l'environnement. C'est pourquoi une des premières actions à mettre en œuvre sera une sensibilisation des acteurs du territoire.

Par ailleurs, rares sont les données sur les pollutions effectives de ces entreprises étant donné que pour la majeure partie, leur taille est très réduite, se limitant à une poignée d'employés. Une réalisation de diagnostics sur site permettra dans un premier temps de sensibiliser les artisans et dans un deuxième temps de mettre en évidence les non conformités qui pourront ainsi faire l'objet de travaux.

Ces actions devront se faire en lien avec les organismes compétents de la branche considérée ainsi que les collectivités qui possèdent les compétences d'assainissement et de collecte des déchets.

Diagnostic préalable au Contrat Global du Canton de Condé-en-Brie : synthèse

Pour conclure :

Ce volet a pour **objectif général** de résorber les foyers de pollution du territoire qui affectent les masses d'eaux superficielles et souterraines.

Ainsi **les objectifs spécifiques** sont de maîtriser et réduire les rejets des activités économiques et de sensibiliser les professionnels.

Activités agricoles et viticoles

La viticulture

Le vignoble du canton est situé dans la partie Ouest de l'AOC Champagne. Avec 1 048 ha de surfaces productives, il représente 3,3 % des surfaces productives dans l'appellation Champagne. Les 15 communes viticoles sont sur la moitié Nord du territoire. Bien que représentant moins de 1/10^{ème} de la SAU du canton, la viticulture a une influence réelle sur la qualité des eaux souterraines et superficielles.

Ce vignoble est exploité par 250 viticulteurs axonais, auxquels il faut rajouter les viticulteurs dont le siège d'exploitation est dans la Marne. La proportion de doubles actifs est importante. La diffusion de l'information s'en trouve ainsi compliquée.

La taille moyenne des parcelles cadastrales est de 8 ares. Le parcellaire, à l'image de celui de la Champagne, est donc très morcelé.

La fertilisation et les traitements

En moyenne, en comptant les interventions de désherbage, une quinzaine de **traitements** est appliquée annuellement. Les surfaces sous confusion sexuelle ne représentaient que 10 % du vignoble du canton en 2006, ce qui est en dessous du reste du vignoble champenois (16 %).

Le désherbage chimique est effectué sur la totalité du vignoble, et l'enherbement naturel maîtrisé en représente 31 %. L'enherbement hivernal se développe, passant de 0% en 2002 à 15% en 2005.

L'enherbement permanent passe de 3 % en 2002 à 10 % aujourd'hui. Tous les contours de parcelles viticoles tendent à être enherbés, ce qui est un excellent frein à l'érosion.

15 % des surfaces ont reçu en 2002 un amendement organique de masse. Ce chiffre ne représente pas la totalité des surfaces ayant une couverture de sol par des mulchs puisque les apports ne peuvent être renouvelés que tous les 3 ans. Cette technique est donc assez répandue.

Ces différentes techniques ne sont pas utilisables partout, d'où l'intérêt de développer une animation spécifique.

Au moins 30 % des vignes sont surfertilisées. Une animation spécifique sur le raisonnement de la fertilisation dans les B.A.C. permettrait d'améliorer le raisonnement des pratiques par les viticulteurs. Pour les autres éléments nutritifs, un travail doit également être mené en utilisant les outils disponibles aujourd'hui (analyses de sol et leur interprétation). 30 % des adhérents du GDV ont réalisé une analyse de sol en 2004.

La vinification

Sur les 15 communes viticoles, 7 possèdent des **centres de pressurage** pour un total de 40 centres. 2 communes possèdent l'essentiel des centres : Trélou-sur-Marne (22) et Passy-sur-Marne (9).

90 % de la pollution générée par le pressurage sur le territoire est traitée. Toutefois on constate des taux de traitement inférieur sur certaines communes: Trélou-sur-Marne (78%) et Barzy-sur-Marne (80%), ce qui génère des problèmes de pollution des cours d'eau en période de vendange.

Il existe deux **aires de stockage intercommunales** sur le territoire : à Trélou-sur-Marne et à Passy-sur-Marne. Pour les autres communes, les installations sont individuelles et constituées de bennes avec récupération de jus pour la majorité. 98 % de la pollution générée par les aignes sur le territoire est traitée. On constate cependant que sur 2 communes la pollution traitée n'est pas totale : Barzy-sur-Marne (72%) et la Chapelle-Monthodon (80%) avec des conséquences notables sur les cours d'eau.

L'érosion

Le vignoble est majoritairement situé sur des coteaux où les pentes sont régulièrement supérieures à 15%. Le ruissellement dans le vignoble entraîne une érosion importante de la terre sur certaines communes et conduit à des coulées de boues, ainsi qu'à des inondations.

Sur notre territoire, l'aménagement hydraulique du vignoble est assuré quasiment en totalité par les communes. L'avancement des aménagements est très différent suivant les communes, voire même des différents coteaux au sein des communes. Les vignobles de Courtemont-Varenes et la Chapelle-Monthodon sont situés sur un BAC. Les études BAC démontreront l'intérêt ou non d'aménager ces coteaux en priorité à l'avenir. Les travaux de gestion des eaux de ruissellement restent une priorité pour la protection des eaux de surfaces et les captages d'alimentation en eau potable.

L'agriculture

Le secteur agricole, avec une S.A.U. de 55 % de la surface du canton, surtout présente dans la partie Sud, constitue une activité primordiale. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, on constate une baisse du nombre **d'actifs agricoles** et du nombre d'exploitations. En 2005, on recensait 137 exploitations.

Diagnostic préalable au Contrat Global du Canton de Condé-en-Brie : synthèse

Pour ce qui est de l'**occupation des surfaces**, voici les principaux chiffres :

- 66 % des surfaces sont en Céréales (y compris maïs fourrage) ou Oléoprotagineux,
- 20 % des surfaces cultivées sont en herbe,
- 20 % sont en cultures de printemps chaque année (avec absence potentielle de couverture hivernale) .

Les bords de cours d'eau sont en majorité enherbés (98% des 80 km de berges observées en 2006 étaient enherbés, bordés d'un bois ou en zone urbaine).

Le **drainage** est une caractéristique forte de la zone. Plus de 4000 ha sont aujourd'hui drainés. L'augmentation a été très forte au cours des années 70-80. La limitation actuelle du retournement des prairies et le durcissement de la loi sur le respect des zones humides devraient limiter les demandes de drainage à venir.

Il reste encore aujourd'hui 64 **élevages** bovins sur la zone, dont 36 laitiers. La mise aux normes de ces élevages va s'achever fin 2008. A cette date, près de 40 exploitations auront réalisé des travaux. Les exploitations restantes sont en général trop petites pour nécessiter une mise aux normes, ou vont arrêter l'atelier d'élevage.

Les sources de pollutions agricoles sont potentiellement nombreuses : écoulements provenant de stockages, écoulements directs des déjections animales à l'occasion de passages pour abreuvement du bétail dans la rivière, drainages des parcelles, apports de matières en suspension accompagnées de résidus de produits de traitements des cultures et des sols et lessivage des nitrates,... Ces éléments ont été, et continuent, d'être à l'origine de pollutions ponctuelles dans les cours d'eau du territoire, avec un impact plus ou moins important.

Pour conclure

Les **pollutions majeures** engendrées par les activités agro-viticoles sur le territoire proviennent :

- de rejets d'effluents très chargés en matières organiques provenant de stockages,
- d'écoulements directs des déjections animales à l'occasion de passages pour abreuvement du bétail dans la rivière,
- de produits toxiques et résidus de la vinification déversés par le biais des réseaux d'eaux pluviales,
- de phytosanitaires, engrais et matières en suspension par le drainage des sols, le ruissellement et l'érosion des sols.

Ce volet a pour **objectif général** de résorber les foyers de pollution du territoire qui affectent les masses d'eaux superficielles et souterraines.

Ainsi **les objectifs spécifiques** sont de maîtriser et réduire les rejets des activités économiques et de sensibiliser les professionnels.

Signataires du Contrat Global

Les signataires potentiels du contrat sont :

- l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- le Conseil Général de l'Aisne
- le Conseil Régional de Picardie
- la Communauté de Communes du Canton de Condé-en-Brie
- l'Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne
- la Chambre d'Agriculture de l'Aisne
- la Chambre des Métiers de l'Aisne
- la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aisne
- l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la rivière Marne et de ses affluents
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du petit Morin
- Eau de Paris